

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2016\_7\_6**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

**Objet : Demande de fonds de concours pour la mise en place de la Défense Incendie**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place obligatoire d'une défense incendie au restaurant "La Belle Cantinière" et pour financer nos travaux, il y a lieu de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Boixe de 3 000,00 €, à hauteur de 50 % du montant H.T des travaux.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Boixe pour la mise en place de la bâche incendie au restaurant "La Belle Cantinière";
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 06/09/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot